

Vendée Nature Environnement

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement





Communiqué de presse

11 janvier 2018

GRANULATS MARINS: CHANGEONS DE REGARD ET AGISSONS

Un permis exclusif de recherches de granulats marins a été accordé au large de l'île de Noirmoutier par le ministère de l'Economie. Obtenu par un groupement d'intérêt économique, ce permis valide un programme de recherches océanographiques d'une durée de 5 ans, dont l'objectif sera d'identifier une ou plusieurs zones propices à une potentielle exploitation. Il n'est pas question, à ce stade, de concession permettant des extractions.

Une concertation conduite localement de 2011 à 2016

Cette décision a donné lieu à des alarmes dénonçant ses conséquences, environnementales d'une part, économiques d'autre part s'agissant particulièrement de la pêche en mer. L'absence de concertation a été fustigée par des élus de collectivités et le monde de la pêche. Rappelons que ce permis exclusif de recherches est en discussion depuis 2011; qu'à l'issue d'une première phase de concertation, une enquête publique a été tenue en décembre 2014 et janvier 2015; que l'avis de l'autorité environnementale n'a pas fait ressortir « d'élément environnemental rédhibitoire » à la mise en œuvre du programme; et qu'en février 2016, une réunion concluant la concertation a permis de répondre aux remarques formulées par les parties prenantes, notamment dans le cadre de l'enquête publique, et à partir d'avis scientifiques et techniques d'organismes indépendants.

Les granulats marins, une ressource de plus en plus rare

De manière générale, il est certain que l'exploitation des granulats marins pose question.

Mais pourrait-on, dans l'immédiat, s'en passer ? Ce serait souhaitable, car cette ressource n'est pas renouvelable. Des solutions de substitution existent : le reyclage des matériaux de construction se développe, mais ils ne peuvent pas convenir à tous les usages ; le stock disponible reste à évaluer par le futur schéma régional des carrières, et il n'est pas certain qu'il soit régulier dans le temps, étant lié à des opérations de déconstruction.

Ici comme dans le domaine de l'énergie, dans l'attente de réponses nouvelles, une transition est de toute façon inévitable. Pour l'avenir, un « document stratégique » est en cours d'élaboration à l'échelle de la façade maritime, sous l'égide de l'instance consultative qu'est le Conseil Maritime de Façade. Il en résultera une stratégie pour la mer et le littoral visant la protection de l'environnement et encadrant la planification des activités économiques du secteur. Il est probable qu'à l'avenir des concessions d'exploitation des granulats marins ne seront plus octroyées qu'au-delà de la limite des eaux territoriales et à des profondeurs suffisantes pour exclure tout risque d'impact négatif sur les côtes.

Les collectivités doivent revoir leur modèle de développement urbain

Il n'en reste pas moins que par nature, la ressource sera de plus en plus limité. Il serait donc cohérent, pour les collectivités territoriales contestant par principe les exploitations de granulats, de revoir leurs documents d'urbanisme (PLU, SCOT) en y intégrant la nécessité de réduire la consommation de ces matériaux depuis trop longtemps utilisés aveuglément, pour répondre à des « besoins » supposés non limitatifs de construction et d'aménagements. Pour Yves le Quellec, président de Vendée Nature Environnement, « tant que le développement de l'urbanisation sur un littoral toujours plus artificialisé fonctionnera comme un véritable « aspirateur » de l'exploitation des granulats marins, les conflits d'usage ne pourront que perdurer. C'est en amont, dans la planification territoriale, que se situent en priorité les moyens d'agir. »